



DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2022-128

PUBLIÉ LE 26 AOÛT 2022

Sommaire

DDT 79 / Service Agriculture et Territoires

79-2022-08-25-00002 - Arrêté préfectoral modifiant la composition de la commission départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF) (4 pages)

Page 3

DDT 79

79-2022-08-25-00002

Arrêté préfectoral modifiant la composition de
la commission départementale de la
préservation des espaces naturels agricoles et
forestiers (CDPENAF)



Direction Départementale des Territoires
Service Agriculture et Territoires

Arrêté préfectoral modifiant la composition de la commission départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers - CDPENAF

La préfète des Deux-Sèvres,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article L.112-1-1 ;

Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions à caractère consultatif ;

Vu le décret n° 2015-644 du 9 juin 2015 relatif aux commissions départementales et interdépartementales de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers en métropole ;

Vu le décret du président de la République du 16 juillet 2021 portant nomination de Monsieur Xavier MAROTEL, en qualité de sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du président de la République du 15 février 2022 nommant Madame Emmanuelle DUBEE en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2021 modifié fixant la composition de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 mai 2022 portant délégation de signature à Monsieur Xavier MAROTEL, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

Vu le courrier électronique du 12 juillet 2022 de l'association Deux-Sèvres nature environnement désignant ses nouveaux représentants ;

Sur proposition du Directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE

Article 1: La Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) est placée sous la présidence du préfet ou de son représentant. Outre le préfet, elle est constituée par :

- le directeur départemental des territoires ou son représentant ;
- le directeur de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) ou son représentant ;
- le président du conseil départemental ou son représentant ;
- deux maires :

Titulaires	Suppléants
M. Pascal OLIVIER Maire de Saint-Marc-la-Lande	M. Jean-Michel PRIEUR Maire de Parthenay
Mme Claire PAULIC Maire-Adjointe de Mauléon	M. Claude POUSIN Maire de Saint-Pierre des Echaubrognes

- Un Président d'un établissement public ou d'un syndicat mixte :

Titulaire	Suppléant
M. Florent SIMONNET Conseiller communautaire de la Communauté d'Agglomération du Niortais	M. Joël COSSET Vice-Président de la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre

- Un représentant de chambre d'agriculture :

Titulaire	Suppléant
M. Sébastien ROCHARD	M. Patrice COUTIN

- Un représentant de la confédération paysanne :

Titulaire	Suppléant
Mme Marie GAZEAU	Mme Valérie BOST

- Un représentant de la coordination rurale :

Titulaire	Suppléant
M. Michel GERMOND	M. Bernard PORCHERON

- Un représentant des jeunes agriculteurs :

Titulaire	Suppléant
M. Thomas GAILLARD	M. Mathias NAUD

- Un représentant de la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles des Deux-Sèvres (FNSEA79) :

Titulaire	Suppléant
M. Grégory NIVELLE	M. Olivier RENAUD

- Un représentant de l'association terre de liens Poitou-Charentes :

Titulaire	Suppléant
M. Eric BEDIN	M. François GIBERT

- Un représentant du syndicat départemental de la propriété privée rurale des Deux-Sèvres

Titulaire	Suppléant
M. Bernard de LOYNES	M. Michel NEAU

- Un représentant du syndicat des forestiers privés des Deux-Sèvres:

Titulaire	Suppléant
Mme Brigitte BONISSEAU	M. Renaud du DRESNAY

- Un représentant de la fédération départementale des chasseurs des Deux-Sèvres :

Titulaire	Suppléant
M. Pascal BAILLIER	M. Frédéric POIRAUDEAU

- Un représentant de la chambre départementale des notaires :

Titulaire	Suppléant
M. Didier MOLTON	Mme Christel ROY

- Un représentant de l'association Deux-Sèvres nature environnement :

Titulaire	Suppléant
Mme Magali MIGAUD	M. Jean-Pierre GEORGES

- Un représentant de l'association groupe ornithologique des Deux-Sèvres :

Titulaire	Suppléant
M. Christian HERAUD	M. Patrick BOUCHENY

- un représentant de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) avec voix consultative ;

- le directeur de l'agence locale de l'office national des forêts ou son représentant avec voix consultative.

Article 2 : Les membres de la commission sont nommés pour une durée de six ans à compter du 12 octobre 2021.

Article 3 : L'arrêté préfectoral du 12 mai 2022 portant composition de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers des Deux-Sèvres, est abrogé.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Deux-Sèvres.

Niort, le **25 AOUT 2022**

pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général de la préfecture

Xavier MAROTEL